

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020

COMPTE- RENDU

Présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, CHAPUILLIOT Delphine, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, MAZOYER Martine ;

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, LAFERTIN Noël, MARLHES Cyril, PIOT Bernard ;

1. Compte-rendu du 22 septembre 2020

Le compte-rendu du 22 septembre est approuvé à l'unanimité.

2. RPQS Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

L'adjoint au Maire en charge de l'assainissement présente le RPQS 2019. Celui-ci montre une légère augmentation du nombre d'abonnés, qui passe de 328 en 2018 à 355 en 2019. Il y a une augmentation de la quantité d'eaux usées à traiter (21 686 m³ en 2018 et 24 346 m³ en 2019).

La commune gère 3 Stations d'Épuration (STEP) : les lagunes pour le Bourg (en surcharge), la STEP de Nurieux (qui est passée du filtre à sable au filtre à planté de roseaux en 2018 avec une augmentation de sa capacité) et la STEP de Loye (filtre à planté de roseaux).

Concernant les tarifs, ils n'ont pas évolué au niveau de la commune :

- Participation à l'Assainissement Collectif : 3000 €
- Part fixe : 32 €
- Part proportionnelle : 0,80 €/m³

La Redevance de modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau est restée à 0,155 €/m³ en 2019.

Un raccordement de plusieurs administrés est prévu pour la STEP de LOYE.

3. Extension du réseau d'assainissement collectif de LOYE

Pour rappel, cette station a été mise en service en 2011, avec une capacité de 90 équivalents habitants (EqH) et sa charge actuelle est de 22%.

Suite à la demande d'un habitant du Vernet, nous avons lancé courant juin, une enquête auprès des habitants de ce hameau sur leur volonté de raccorder leurs effluents à la STEP de Loye. Six résidents ont répondu favorablement.

Le montant estimatif des travaux de raccordement établi par le bureau d'étude 3D est de 66 300,00 € TTC. Un appel d'offres a été lancé auprès de 4 entreprises locales. L'entreprise MOUTOT a été retenue pour un montant de 46 372,20 € TTC. Le bureau de contrôle ALPS a été retenu pour un montant de 2 262,00 € TTC.

Coût du bureau d'étude = 5 292,00 € TTC

Montant total du projet = 53 926,00 € TTC

La Commune a sollicité une subvention auprès du département dans le plan de relance BTP. Les travaux sont programmés pour la fin de l'année 2020.

Une partie des réseaux sera déployée sur des terrains privés, des conventions de passage avec les propriétaires seront établies.

4. Convention SPA

Renouvellement de la convention obligatoire de la SPA pour la prise en charge des chiens et 15 chats par an. Cette convention ne prend pas en charge les chiens et les chats trouvés décédés sur la Commune et les demandes constituant des abandons de chiens ou de chats par leurs détenteurs. Le montant de cette convention s'élève à 0.60 € par habitant ; ce qui revient à 520 € pour la Commune de VERANNE.

5. Renouvellement des congés de l'agent administratif

A compter du 12 décembre 2020, le congé parental de Mr. BERGERE Judicaël est renouvelé pour une période 6 mois. Un avenant au contrat 2020-01 de Rémi BIGOT est conduit pour une durée de 6 mois du 12 décembre au 11 juin 2021.

6. Aménagement de la forêt Communale

La parcelle AH83 (surface 2.3ha) au lieu-dit Maisonneuve, propriété de la Commune (don de Mr VALENCON) a fait l'objet d'une étude de reboisement par l'ONF après une coupe à blanc. Le montant des travaux est évalué à 8 336 €. Vu l'état actuel de la parcelle, le reboisement naturel en place et après concertation avec l'ONF, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de laisser cette parcelle en régénérescence naturelle pour la majorité de la surface. Seuls des travaux de dégagement des principaux arbres, feuillus et résineux seront effectués (attente de proposition de l'ONF).

Une partie de cette parcelle (surface à définir) sera réservée pour une plantation organisée par le sou des écoles avec les enfants de l'école communale (opération à définir).

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

7. Réfection du pont du VIALLON

Le pont du VIALLON est un point de passage de nombreux administrés. L'ouvrage se dégrade avec le temps et il devient impératif de le rénover. Il faut reprendre les joints et la voute du pont. Un devis a été fait par les entreprises MOUNIER et CHARDON pour un montant total de 28 000 €. La Commune a sollicité une subvention auprès de la région dans le plan Bonus-relance.

8. Rénovation du mur de la salle des fêtes

La réfection de ce mur a déjà été entreprise et il convient de refaire les joints du mur pour finir cet ouvrage. Un devis a été établi par l'entreprise MOUNIER pour un montant de 3 162 € TTC. La Commune a obtenu une subvention auprès du département de 1 897 €.

9. Travaux d'élagage

Des travaux d'élagage sont à prévoir sur certaines voies communales (route de Maclas, Cubusson, Nurieux).

Après consultation de plusieurs entreprises, la société BRUC de Vinzieux a été retenue.

Le montant pour une journée de travail s'élève à 1250 € (tracteur damier, tracteur chargeur).

Des travaux sont prévus pour cette fin d'année.

10. Jardin de l'instituteur

L'école a demandé l'autorisation de planter des arbres fruitiers et de la vigne sur le terrain de l'école. Le conseil municipal a donné son accord.

Questions Diverses

- **Les panneaux photovoltaïques** : ENEDIS devrait intervenir dans la semaine pour rendre opérationnels les panneaux photovoltaïques.

- **Véhicule communal** : le véhicule commandé par la Commune arrive mardi prochain, le 27/10/2020.
- **Curage des fossés** : Il convient de prévoir une opération de curage des fossés pour différents lieux. La société GRANGEON a été sollicitée pour intervenir.
- **Qualité de l'eau au lieu-dit « le Tout »** : Des habitants du « Tout » ont constaté une dégradation de la qualité de l'eau (couleur brunâtre) courant septembre. Le phénomène se produisant aux périodes de fortes pluies a été signalé au service compétent de la CCPR et à la SAUR.
- **Signalisation** : Suite à des incivilités, des panneaux ont été installés :
 - « Interdit aux chiens même tenus en laisse » pour le City Stade
 - « Feux interdits » pour la chapelle de ST SABIN
- **Baptême civil** : Suite à une question, il a été précisé que des baptêmes civils pouvaient être fait à VERANNE.

La séance est levée à 22h05
Prochaine séance le 24 novembre 2020

Secrétaire de séance
Viviane DUMAS